

Situation sanitaire

L'amélioration de la situation sanitaire dans le département reste fragile cette semaine. Alors que le taux d'incidence avait fortement baissé la semaine dernière, il est désormais stable. Il convient toutefois de rester extrêmement vigilant :

- Le taux de positivité, notamment pour les 10/20 ans et les 20/30 ans, est en augmentation ;
- Les données globales sont moins rassurantes que la semaine dernière ;
- La majorité des contaminations s'effectue dans le cadre familial ou amical ainsi que dans les sports collectifs.

Il est trop tôt pour abandonner les gestes barrières, la distanciation et le port du masque.

Vaccination

- Les centres de vaccination fonctionnent à un rythme très satisfaisant toutefois on note une augmentation de RDV disponibles sur l'application Doctolib. Il faut donc rester vigilant face à une attitude de relâchement ou de désintérêt pour le vaccin;
- Le vaccin Moderna est disponible depuis cette semaine en médecine de ville et dans les pharmacies ;
- Le vaccin Astra Zeneca est dénigré à tort (voir sur « Facebook préfet du Tarn » la vidéo de Bernard CHAMPANET, le président du syndicat des pharmaciens du Tarn et celle de la préfète).

Il convient d'insister sur l'importance d'une vaccination massive de la population française pour sortir de la crise. La reprise économique ne sera possible qu'à cette condition. Il en va de la sauvegarde de nos entreprises et de nos emplois.

Points d'attention

Réunions électorales : En plein air, elles peuvent avoir lieu avec 50 personnes maximum.

Dans un ERP, la jauge de 35 % s'applique jusqu'au 8 juin.

Mariages : Le protocole que vous allez recevoir reste strict jusqu'au 30 juin.

La consommation uniquement assis. La danse n'est possible qu'en plein air

Attention : ces moments festifs sont des vecteurs de contamination.

Fête de la musique : Quelques concerts assis en plein air seront possibles mais il conviendra d'éviter les regroupements spontanés. Le protocole national est en cours de finalisation.

Fêtes foraines : Elles seront autorisées à compter du 9 juin avec un protocole.

Le respect du couvre-feu est une nécessité impérieuse.

Nos hôpitaux restent sous tension avec un risque de réadmission en réanimation et l'enjeu de la reprogrammation de nombreuses opérations qui ont du être reportées.

Questions

- La location des salles des fêtes est possible avec une jauge de 65 % à compter du 9 juin, en configuration assise. Si des repas familiaux y sont organisés, le protocole de la restauration s'applique : jauge de 50 % en intérieur et tables de 6 personnes maximum.

- Les concours de pétanque en plein air sont possibles, avec le port du masque.

- Les fêtes de village et les marchés nocturnes devraient être possibles en juillet et les guinguettes pourront ré-ouvrir, **si le taux d'incidence continue de baisser**. En revanche, les feux d'artifice ne sont pas recommandés parce qu'ils favorisent les regroupements spontanés et les contacts physiques.

- La location de salles pour un mariage sera possible après le 30 juin avec une jauge à 100 % mais le port du masque restera obligatoire.

Il faut rester raisonnable et développer l'adhésion collective à la vaccination pour entrevoir un début de sortie de crise sanitaire

Après consultation des participants, il est décidé de tenir un COLLEC tous les 15 jours.

Les semaines sans COLLEC, un message sur les grands enjeux du moment sera adressé à l'ensemble des maires qui ont toujours la possibilité de contacter les services de la préfecture(cellule pref covid 19).

PROCHAIN COLLEC LE JEUDI 10 JUIN 2021